

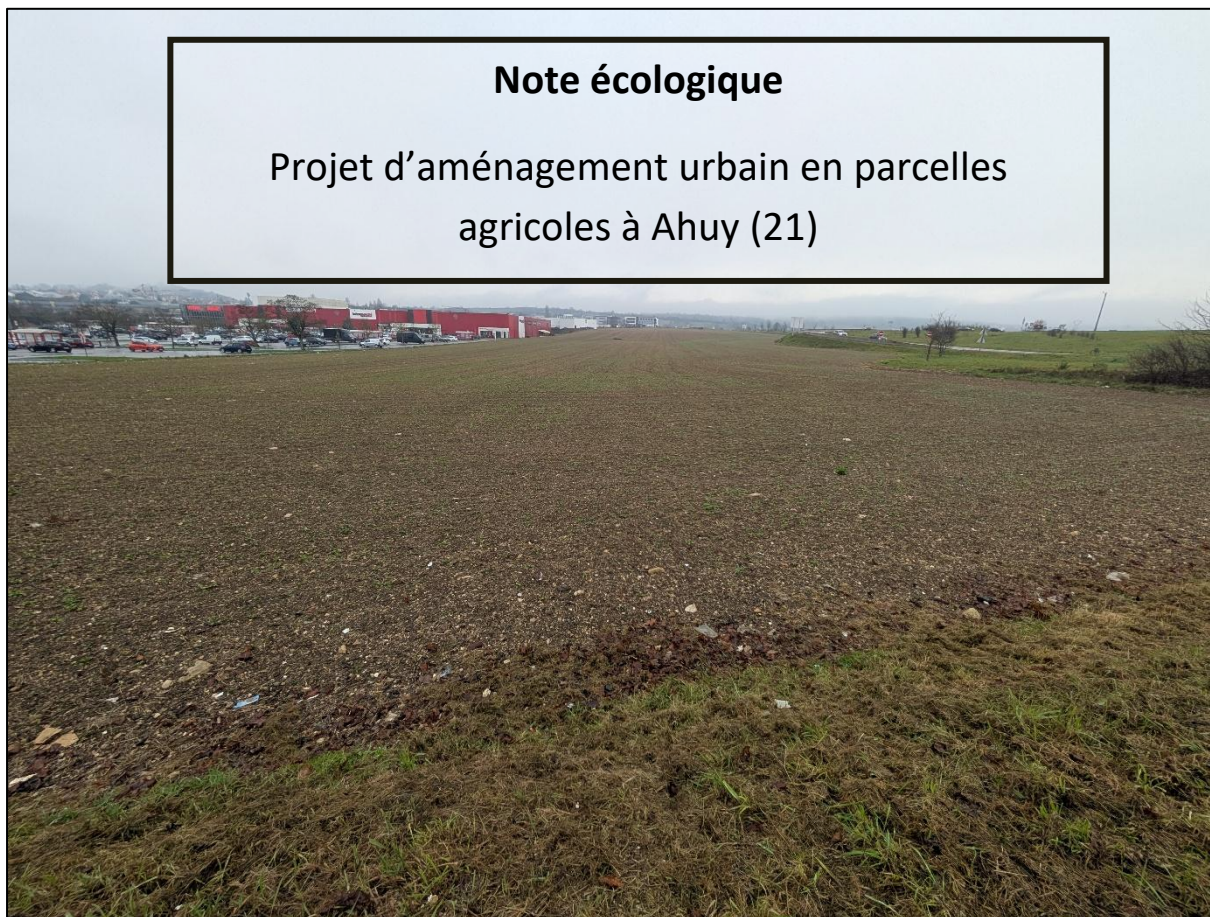
Mandataire

SA ROGER MARTIN

4 avenue Jean Bertin
21000 DIJON

Note écologique

Projet d'aménagement urbain en parcelles
agricoles à Ahuy (21)



Décembre 2025

Dossier réalisé par :



Faune Flore & Environnement

Représenté par Marie Bénévise, Ingénieur Ecologue – 9 rue du Soleil Levant - 39290 Archelange
Téléphone : 06 01 81 63 45 / E-mail : fauneflore.environnement@gmail.com

SOMMAIRE

1.	Présentation et contexte de l'étude.....	1
2.	Méthode.....	1
3.	Présentation du contexte écologique	2
3.1.	Zones d'intérêt patrimonial	2
3.2.	Périmètres de protection à valeur réglementaire	3
3.3.	Synthèse des périmètres d'espaces naturels les plus proches du projet	4
4.	Résultats.....	5
4.1.	Présentation du site projet	5
4.2.	Présentation des données bibliographiques	6
4.3.	Synthèse des enjeux possibles.....	8
5.	préconisations	10
6.	Conclusion	12
7.	Bibliographie.....	13



Liste des figures

Figure 1 – Localisation du site projet	1
Figure 2 - Synthèse des périmètres d'inventaire et de protection recensés dans le périmètre d'étude éloigné	4
Figure 3 - Vue aérienne du site et ses abords	5
Figure 5 - Bande végétale de bordure au sud	5
Figure 4 - Alignement d'arbres le long de la Lino	5
Figure 7 - Vue sur chemin sud-ouest	6
Figure 6 - Vue sur la culture	6
Figure 8 - Esquisse du plan d'aménagement envisagé	11

Liste des tableaux

Tableau 1 - Récapitulatif de tous les statuts de protection et de conservation existants par groupe d'espèce aux échelles nationales et internationales	6
Tableau 2 - Synthèse des périmètres répertoriés aux alentours du projet	4
Tableau 3 - Nombre d'espèces par groupe faunistique et par type d'enjeu	9



GLOSSAIRE

Convention de Berne (ou Convention sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe) : Traité signé en 1979, il met l'accent sur la conservation des espèces menacées, la notion d'habitat naturel et sur la coopération entre les Etats signataires.

Cette convention définit trois annexes selon le statut des espèces concernées :

- L'**annexe I** et l'**annexe II** répertorient les espèces de la flore et de la faune qui font l'objet d'interdictions d'exploitation et de dégradation,
- L'**annexe III** liste quant à elle les espèces de la faune sauvage pour lesquelles une exploitation est autorisée mais réglementée (ex : périodes d'exploitation, techniques de capture sélectives...).

Convention de Bonn : Cette convention, signée en 1979 à Bonn, vise à protéger à l'échelle mondiale les espèces migratrices de la faune sauvage, c'est-à-dire les espèces dont une partie de la population migre au-delà d'une limite nationale pour une partie de l'année.

L'**annexe I** de cette convention impose la stricte protection d'une liste d'espèces qui sont considérées comme étant en danger.

L'**annexe II** impose quant à elle la mise en place de mesures permettant l'amélioration de l'état de conservation défavorable d'une liste d'espèces ainsi que des mesures de gestion.

Convention de Washington : « Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction » (CITES). Cette convention réglemente le commerce international des espèces et de tout produit dérivé pour s'assurer la survie de celles-ci.

CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) : instance de spécialistes, placée auprès du préfet de région et du président du conseil régional, qui peut être consultée pour des questions relatives à la connaissance, la conservation et la gestion du patrimoine naturel régional.

Déterminant de ZNIEFF : Des espèces sont dites « déterminantes de ZNIEFF » car font parties d'une liste d'espèces à forte valeur patrimoniale élaborée à partir de critères tels que le statut légal des espèces et un ensemble de critères écologiques (rareté, degré de menace, endémisme...). Leur présence justifie la désignation d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Directive « Habitats » : Directive n°92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages (JOCE du 22/07/92)

- **Annexe I** : Définition des habitats d'intérêt européen (certains classés prioritaires) qui induisent par leur présence la désignation de ZSC (Zones Spéciales de Conservation)
- **Annexe II** : Définition des espèces d'intérêt européen (certaines classées prioritaires) qui imposent la désignation de ZSC par leur présence
- **Annexe IV** : Définit les espèces animales et végétales devant faire l'objet de mesures de protection stricte
- **Annexe V** : Cette annexe définit les espèces dont le prélèvement sous quelque forme que ce soit est réglementé (cueillette, chasse, ...).

Directive « Oiseaux » : Directive n°2009/147/CE remplaçant la directive n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

- **Annexe I** : Définit les espèces d'oiseaux qui font l'objet d'une protection spéciale et qui induisent la création de ZPS (Zones de Protection Spéciales).
- **Annexe II** : Regroupe les espèces d'oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces.
 - **1^{ère} partie** : les 24 espèces faisant parties de ce sous-chapitre peuvent être chassées dans la zone d'application de la directive Oiseaux.
 - **2^{ème} partie** : les 48 espèces de ce sous-chapitre ne peuvent être chassées que sur le territoire des Etats membres pour lesquelles elles sont mentionnées.

INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) : organisme gérant et diffusant en ligne les informations sur le patrimoine naturel terrestre et marin en France métropolitaine et en outre-mer.



Liste Rouge Européenne, Liste Rouge Mondiale, Liste Rouge Nationale, Liste Rouge Régionale :

Ces listes identifient les degrés de menace pesant sur des espèces de la faune et de la flore à différentes échelles de territoires (voir définition « UICN »).

- **RE** : Espèce disparue

Espèces menacées de disparition :

- **CR** : En danger critique
- **EN** : En danger
- **VU** : Vulnérable

Autre catégorie :

- **NT** : Quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
- **LC** : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)
- **DD** : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
- **NA** : non applicable (espèce non soumise à évaluation car **(a)** introduite après l'année 1500, **(b)** présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, **(c)** régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou **(d)** régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)
- **NE** : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste Rouge).

LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) : association ayant pour *leitmotiv* la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent. Elle réalise de nombreuses actions de sensibilisation, de collecte de données... avec ses membres, abonnés, donateurs et tout bénévole souhaitant participer.

Protection Nationale : Réglementation nationale fixant la liste des espèces protégées sur tout le territoire français. Les espèces faisant l'objet de cette protection le sont intégralement par la législation française au titre de la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et du décret d'application n°77-1141 du 12 octobre 1977.

Protection Régionale : Réglementation régionale fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire concerné. Cette protection a même valeur que la protection nationale.

Réseaux Natura 2000 : Définition du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : « Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques ».

Ces sites naturels sont ceux définis via les Directives Oiseaux et Habitats : les ZSC et ZPS.

Statut de conservation : Statut informant du degré de menace pesant sur l'espèce concernée (information fournie par les listes rouges établies par l'UICN).

Statut de protection : C'est un statut réglementaire qui confère à une espèce une protection stricte (tant sur les individus même que sur leurs habitats de vie). Il interdit toute atteinte à l'espèce visée (destruction, capture). Un dossier de demande de dérogation doit être établi si toute atteinte ne peut être évitée dans le cadre d'un projet.

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature. C'est une Organisation Non Gouvernementale mondiale consacrée à la cause de la conservation de la nature. Elle définit plusieurs degrés de risque pour les espèces de la faune et de la flore qui sont détaillées dans les « Listes Rouges » mondiales, européennes, nationales et régionales.



		Flore (ou habitats naturels si spécifiés)	Faune			
			Avifaune	Mammifère	Amphibiens/ Reptiles	Entomofaune
Statuts de protection*	PN ¹	1995	1981-1999 2009	2007	2021	2007
	DH DO	1992, annexes I (flore et habitats naturels), II et IV	1979, annexe I	1992, annexes II et IV	1992, annexes II et IV	1992, annexes II et IV
	C. Berne C. Bonn		1979	1979	1979	1979
	C. Wash	1973	1973	1973	1973	1973
Statuts de conservation*	LRN ²	1995	2016	2017	2015	2014/2016
	LRM			1996	1996	1996
	LRE		2004			2010
	LRR	Coordination CBN-BP (à venir)	2015	2014	2014	2014/2015
	DZ ³	2009, flore et habitats naturels	2009	2009	2009	2009

Tableau 1 - Récapitulatif de tous les statuts de protection et de conservation existants par groupe d'espèce aux échelles nationales et internationales.

¹ PN : Protection Nationale ; PR : Protection Régionale ; DH : Directive « Habitats » ; DO : Directive « Oiseaux » ; C. Berne/Bonn : Convention de Bern/Bonn ; C. Wash ; Convention de Washington

² LRN, LRM, LRE, LRR réciproquement Liste Rouge Nationale, Mondiale, Européenne, Régionale

³ DZ : Déterminant ZNIEFF



1. PRESENTATION ET CONTEXTE DE L'ETUDE

La société ROGER MARTIN PROMOTION a pour projet d'aménager un ensemble de parcelles sur la commune d'Ahuy (cf. carte ci-dessous) :



Figure 1 – Localisation du site projet

Avant cela, la société ROGER MARTIN PROMOTION souhaite avoir un avis d'expert sur la faisabilité de ce projet au regard d'enjeux écologiques qui pourraient s'y trouver. En effet, bien que situées au sein d'un maillage urbain, les parcelles actuellement en culture pourraient intéresser des espèces animales, communes ou patrimoniales.

La suite de ce rapport vise donc à présenter les habitats en place actuellement, les espèces recensées dans la bibliographie et leur potentialité sur site, ainsi que des mesures d'évitement et de réduction ayant vocation à limiter les impacts du projet sur son environnement.

2. METHODE

Pour réaliser cette note écologique, il a été mené :

- une recherche bibliographique sur les données faunistiques et floristiques recensées à l'échelle communale (Base Sigogne) mais aussi dans les périmètres de protection et d'inventaire situés dans un rayon de 5 km autour du projet, pour prendre en considération les espèces à grande capacité de déplacement (les bases de données de la DREAL et Sigogne ont été consultées),
- une visite de site le 03 décembre 2025 afin d'identifier les habitats présents et d'estimer le type d'usage qu'ont les espèces animales de ceux-ci.
- Il a également été recherché tout élément paysager présentant un intérêt pour le repos, la reproduction, l'alimentation des espèces animales (cavités arboricoles, nids, terriers, amas de cailloux, de branchages, ...).

Il n'a pas pu être mené d'inventaires en pleine période de reproduction de la faune, ce biais est intégré à l'analyse qui suit.



3. PRESENTATION DU CONTEXTE ECOLOGIQUE

De nombreuses conventions, directives et autres accords mondiaux, européens, nationaux et régionaux s'attachent à protéger des espaces et des espèces végétales et animales qui, de par leur complexité ou leur rareté, se trouvent sensibles aux aménagements du territoire.

Ainsi, un même espace peut faire l'objet de plusieurs protections, réglementaires ou non, du fait de la présence d'enjeux différents (zones humides, couloir de migration, habitats d'intérêt communautaire,...).

La DREAL Bourgogne Franche-Comté met à disposition du grand public une base de données rassemblant, sous forme de cartes interactives, tous les enjeux et périmètres protégés présents sur le territoire régional⁴.

Dans les pages suivantes sont présentées les différentes protections et réglementations qui sont référencées au plus près du projet (dans un périmètre d'environ 5 km de rayon⁵).

3.1. ZONES D'INTERET PATRIMONIAL

Certains espaces ou périmètres n'ont pas de valeur réglementaire, mais ils permettent de prendre en compte les enjeux d'intérêt patrimonial qu'ils identifient dans les projets d'aménagement ou de gestion des territoires.

On peut ainsi trouver sur le territoire national :

- **Les ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique**

Non opposables aux tiers en tant que tels, il est toutefois nécessaire de consulter ces inventaires lors de l'élaboration de tout projet.

Ces zones sont de deux types :

- *La première (type I), d'une superficie fréquemment limitée, se situe souvent au cœur d'une ZNIEFF de type II couvrant un territoire plus vaste.
La ZNIEFF type I correspond à une ou plusieurs unités écologiques homogènes qui représentent des secteurs particulièrement riches vis-à-vis de la biodiversité régionale.*
- *La ZNIEFF de type II correspond quant à elle à une vaste zone naturelle peu modifiée ou riche, ou qui présente un intérêt biologique potentiel important.
Cette zone peut donc inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. Elle présente une cohérence écologique et paysagère intéressante.*

→ Plusieurs périmètres de type ZNIEFF I et une de type Znieff II sont répertoriés dans un rayon de 5 km autour du projet. Ils sont synthétisés dans le tableau 2 page 4.

- **Les zones humides répertoriées**

→ D'après le porter à connaissance de la DREAL, aucune zone humide n'est identifiée aux abords de la zone d'étude.

- **Les ENS : Espace Naturels Sensibles**

Ces espaces correspondent à des sites naturels riches écologiquement (faune, flore, géologie...) et au niveau paysager.

Ces sites sont la plupart du temps fragiles et/ou menacés. Ils bénéficient toutefois d'une protection légale tout en ayant nécessairement besoin d'actions de sauvegarde.

→ Aucun ENS n'a été recensé par la DREAL à proximité du site d'étude.

⁴ http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/9/Nature_Paysage.map

⁵ Ce périmètre est appelé « périmètre d'étude éloigné ». Il a pour but de prendre en compte les espèces observées sur d'autres sites, car du fait de leur forte capacité de déplacement (oiseaux, grands mammifères, ...), elles pourraient être amenées à interagir avec le site d'étude.



Le réseau Natura 2000

- **Les Zones Spéciales de Conservation et Zones de Protection Spéciales**

Afin de maintenir une cohérence entre l'ensemble des éléments d'un territoire ainsi désigné, les ZSC englobent tous les enjeux du territoire : cohérence paysagère (corridors écologiques, réseaux de bocages) ; interactions entre les espèces...

Ces zones font l'objet de mesures de protection et de gestion afin de maintenir et d'améliorer l'état de conservation des espaces et des espèces. Dans un souci de cohérence avec les activités humaines du secteur, ces mesures prennent en compte les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales.

Les ZPS ont pour objectifs de maintenir les populations d'oiseaux concernées, limiter les impacts des activités humaines sur leurs espaces de vie et faciliter les migrations à l'échelle européenne.

→ Aucune ZPS ou ZSC ne se trouve dans le périmètre éloigné de l'étude.

- **PNN/PNR : Parc Naturel National/Régional**

La définition de PNR permet la reconnaissance de l'intérêt remarquable d'un espace naturel.

Les gestionnaires de ces espaces ont pour principales missions de protéger et gérer les enjeux du site, participer à l'aménagement et au développement économique et socio-culturel du territoire, et sensibiliser et informer le public sur ses enjeux.

→ Aucun PNR n'a été recensé dans un rayon de 5 km autour du projet selon la DREAL.

- **RNN/RNR : Réserves Naturelles Nationales/Régionales**

Ces espaces naturels protègent des milieux très spécifiques et sont représentatifs de la richesse d'un territoire.

Les objectifs généraux de gestion dont font l'objet ces espaces sont la conservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition sur tout ou partie du territoire national mais aussi les biotopes et les formations spéléologiques, géomorphologiques et géologiques remarquables.

Il existe deux types de réserves naturelles :

- l'une est nationale, prononcée par décret afin de permettre la mise en œuvre d'une réglementation communautaire ou d'une obligation résultant d'une convention internationale ou pour assurer la préservation d'éléments remarquables et d'intérêt national du milieu naturel ;
- l'autre est régionale, et permet, par l'initiative du conseil régional ou du fait d'une demande de la part de propriétaires fonciers, de classer et protéger des espaces qui présentent un intérêt environnemental (faune, flore, habitat).

→ D'après le porter à connaissance de la DREAL, aucune RNN ou RNR n'est recensée au sein du périmètre éloigné d'étude.

- **APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope**

La classification de site en APPB donne autorité au préfet d'interdire des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux concernés : mares, marécages, marais, haies, bosquets, landes,...qui sont nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

→ D'après le porter à connaissance de la DREAL, deux APPB se trouvent dans le périmètre éloigné d'étude. Ils visent à protéger deux entités identifiés également par des Znieff I, le Lac Kir et la Fontaine aux fées.



3.3. SYNTHÈSE DES PÉRIMÈTRES D'ESPACES NATURELS LES PLUS PROCHES DU PROJET

Tableau 2 - Synthèse des périmètres répertoriés aux alentours du projet

Référence	Intitulé	Distance avec le projet
Znieff II 260014993	La montagne dijonnaise de la vallée de l'Ognon à la vallée de l'Ouche	620 m
Znieff I 260015453	Pelouses et friches du plateau d'Hauteville et Ahuy	1,4 km
Znieff I 260030392	Forêt et pelouses de Plombières	3,6 km
Znieff I 260030391 + APPB	Lac et carrière du Lac Kir	3,6 km
Znieff I 260015066 + APPB	Parc de la Fontaine aux fées	4,3 km

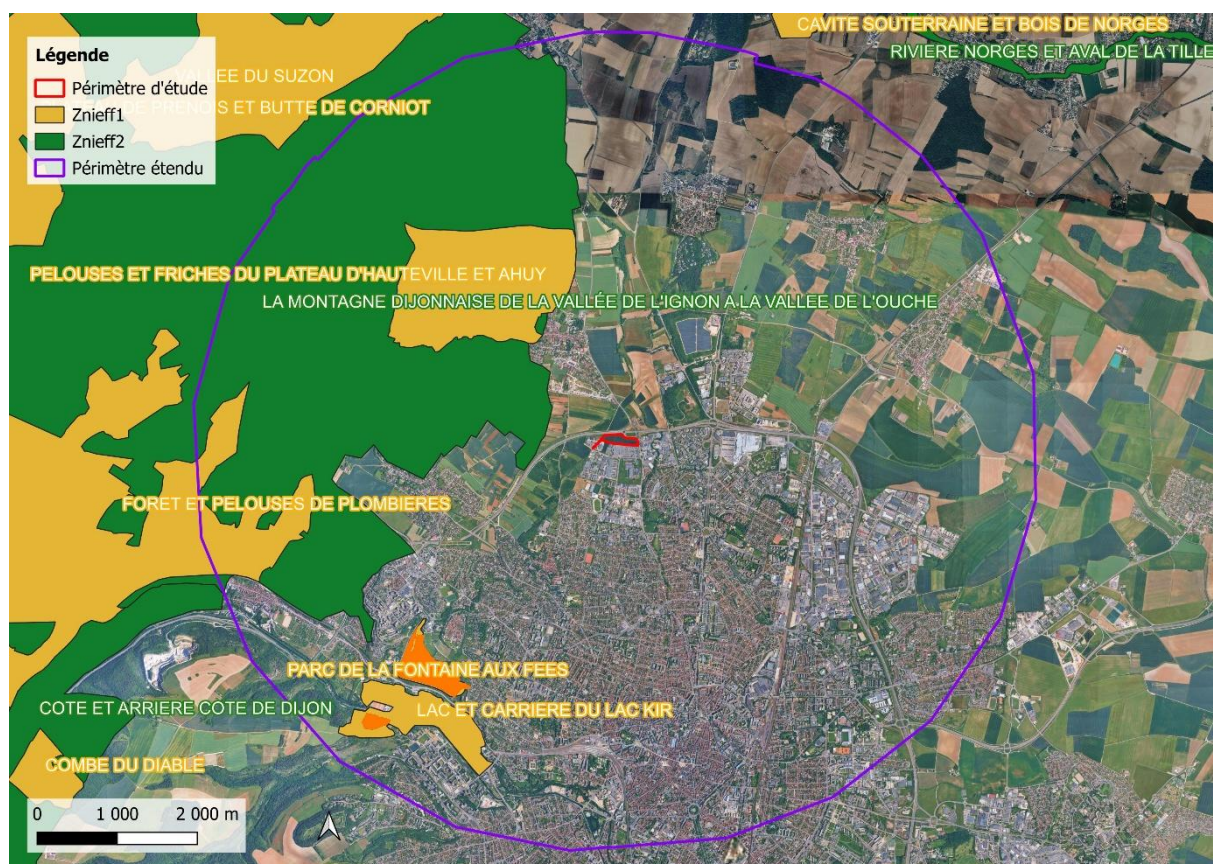


Figure 2 - Synthèse des périmètres d'inventaire et de protection recensés dans le périmètre d'étude éloigné

Les données présentées ci-après sont donc issues des listes d'espèces recensées dans le cadre du classement des périmètres d'inventaire et de protection locaux ; mais aussi de la base de données Sigogne. Cette base est une plateforme de centralisation des observations naturalistes réalisées par des professionnels et des amateurs au fil des années, validées en tant que de besoin par des experts.

Cette base de données peut être exploitée à l'échelle communale, voire à l'échelle du site en lui-même, comme c'est le cas dans cette étude. Cela permet de cerner avec précision les enjeux historiques et potentiels sur site.



4. RESULTATS

4.1. PRESENTATION DU SITE PROJET

Le projet comprend en grand majorité une culture, bordée par quelques bandes enherbées entretenues, semées au moment de l'aménagement de la Lino au nord et de la zone commerciale au sud.



Figure 3 - Vue aérienne du site et ses abords

Des arbres avaient été plantés tous les 10m sur 90ml le long de la Lino, pour « habiller » l'arrivée sur le rondpoint desservant la zone commerciale.

Ceux-ci sont jeunes, sans capacité d'accueil pour la faune (pas de cavité, de taille de tronc suffisante, de décollement d'écorce favorable aux chauves-souris ou encore de nid relictuels d'oiseaux).



Figure 5 - Bande végétale de bordure au sud



Figure 4 - Alignement d'arbres le long de la Lino





Figure 7 - Vue sur chemin sud-ouest



Figure 6 - Vue sur la culture

Seul le chemin présent au sud-ouest de la zone d'étude présente une végétation légèrement plus variée, avec une strate herbacée majoritaire, et quelques frêles arbustes disséminés en bordure. Il n'y a pas été recensé d'espèces patrimoniales (roncier, raygrass, cirse sp., rosier sauvage, cornouiller sanguin, etc.).

Globalement, le site est fortement isolé au sein d'un contexte très urbain par la zone commerciale au sud, et par une barrière non négligeable que représente la Lino au nord. La topographie locale est également inadéquate pour favoriser des échanges faunistiques annexes : aucun « tremplin vert » véritable n'assure aux espèces volantes de passer par-dessus la Lino en limitant le risque de collision (ces « tremplins » peuvent prendre la forme de merlons végétalisés de part et d'autre de la route, de haies d'arbre de haute tige de part et d'autre, etc.).

L'absence de végétation multi-strate et structurée, connectée à d'autres éléments paysagers ou milieux naturels à semi-naturels desservent le site et une éventuelle attractivité pour la faune locale.

Il apparaît, par cette première approche, que le site ne présente pas d'enjeux particuliers de faune (amphibiens, reptiles, chauves-souris, mammifères, oiseaux, entomofaune) et/ou de flore/habitats, tant pour de la reproduction que pour du transit ou de l'alimentation.

4.2. PRESENTATION DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

La consultation de la plateforme de référence Sigogne à l'échelle du site est parlante : aucune donnée naturaliste même ancienne n'est recensée localement.

A l'échelle de la commune, ce sont seulement 57 données qui sont référencées, ce qui est très peu. Malgré tout, une analyse bibliographique va être réalisée sur ces données, ainsi que celles qui ont justifié la création des périmètres d'inventaire présents à proximité⁶.

Ci-après sont présentés les sites en question :

- **Znieff II 260014993 - La montagne dijonnaise de la vallée de l'Ognon à la vallée de l'Ouche**

Le territoire appelé « Montagne Dijonnaise » recoupe la partie nord de la Côte Dijonnaise et la partie sud de la Montagne châillonaise. Cette zone est constituée de calcaires du Jurassique moyen et s'étend entre la vallée de l'Yonne au nord, et celle de l'Ouche au sud. Les grands massifs forestiers (Is-sur-Tille, Moloy, Champvau ou encore ValSuzon) entaillés de vallées profondes dominent le paysage et alternent avec des plateaux cultivés. Des pelouses et des fourrés se développent sur les versants bien exposés. Le réseau hydrographique est limité à la vallée de l'Yonne, du Suzon et de l'amont de la Tille. Quelques sources et marais tufeux de pente sont présents dans ces vallées. Cet ensemble est d'intérêt régional par ses habitats forestiers, ses zones humides liées au réseau hydrographique et ses pelouses sèches avec la faune et la flore qui y est inféodée.

En fonction de l'exposition du terrain et de la profondeur du sol, les milieux forestiers sont variés avec :

- de la hêtraie sur sol calcaire à Laïche blanche (*Carex alba*) en adret, d'intérêt européen,
- de la hêtraie froide à Dentaire pennée (*Cardamine heptaphylla*), d'intérêt européen,

⁶ Cette recherche montre toutefois ses limites du fait du piratage du MNHN récemment : l'accès à ces données est devenu très complexe.



- de la filiaie-érablaie sur éboulis, d'intérêt européen,
- de la chênaie-frênaie de fond de vallon, d'intérêt régional, - de la chênaie pubescente sur sols superficiels en adret, d'intérêt régional,
- de la chênaie-charmaie sur terrain calcaire.

Les milieux forestiers et les ourlets intraforestiers accueillent une très grande variété d'espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec par exemple :

- le Damier du Frêne (*Euphydryas maturna*), papillon forestier d'intérêt européen, très rare en Bourgogne et inscrit au livre rouge de la faune menacée de France,
- la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), rapace nocturne d'intérêt européen, nicheur très rare en Bourgogne,
- la Pivoine mâle (*Paeonia mascula*), plante forestière exceptionnelle en Bourgogne et d'intérêt européen, inscrite au livre rouge de la flore menacée de France.

Au niveau des clairières forestières sèches, sur des versants entretenus par de l'élevage extensif ou encore au niveau des zones rocheuses, se développent une mosaïque d'habitats avec :

- des pelouses sèches sur sols calcaires, d'intérêt européen,
- de la végétation des éboulis calcaires, d'intérêt européen,
- de la végétation des fentes de rochers calcaires, d'intérêt européen,
- des fourrés à Genévriers (*Juniperus communis*), d'intérêt européen,
- des fourrés à Buis (*Buxus sempervirens*), d'intérêt régional,
- des ourlets herbacés, d'intérêt régional.

Les pelouses et les milieux rocheux sont riches en espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec par exemple :

- le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*), orchidée montagnarde de pelouses et de lisières, exceptionnelle en Bourgogne, inscrite au livre rouge de la flore menacée de France et d'intérêt européen,
- la Fraxinelle blanche (*Dictamnus albus*), plante de lisières sur sols superficiels, exceptionnelle en Bourgogne et inscrite au livre rouge de la flore menacée de France,
- l'Athamante de Crète (*Athamanta cretensis*), plante des rochers, exceptionnelle en Bourgogne,
- l'Azuré de la chevrete (*Cupido osiris*), papillon des pelouses, exceptionnel en Bourgogne,
- le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), rapace nicheur rare en Bourgogne et d'intérêt européen; ses sites potentiels de nidification sont limités : l'espèce nécessite à la fois des falaises dégagées, une aire inaccessible aux prédateurs carnivores et des espaces de tranquillité au moment de la reproduction.

Le réseau hydrographique est complexe et comprend notamment des sources situées à l'interface entre les calcaires filtrant des plateaux et les marnes des vallées; elles alimentent les marais tufeux et les cours d'eau. Il en résulte une grande variété d'habitats humides avec :

- des sources tufeuses, d'intérêt européen,
- des prairies maigres et humides sur sols calcaires à Molinie bleue (*Molinia caerulea*), d'intérêt européen, - des bas-marais tufeux, d'intérêt européen,
- des aulnaies-frênaies en bordure de cours d'eau, d'intérêt européen.

Ces zones humides accueillent diverses espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec entre autres :

- le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), oiseau qui se reproduit et se nourrit au niveau des cours d'eau et qui indique leur bonne qualité physique et chimique,
- le Chabot (*Cottus gobio*), la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et le Blageon (*Telestes souffia*), trois poissons d'intérêt européen indicateurs d'une bonne qualité d'eau, notés dans l'Ignon et la Douix de Léry,
- l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), orchidée des marais rare en Bourgogne, protégée réglementairement. Le site comprend des grottes et des carrières qui accueillent plusieurs espèces de chauve-souris d'intérêt européen en hibernation. Le site joue également un rôle important pour le Minioptère de Schreiber (*Miniopterus schreibersi*), chauvesouris située ici en limite ouest de son aire de répartition, très rare en Bourgogne.

Ce patrimoine dépend :

- d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes : lisières, clairières, milieux humides, ripisylves et cours d'eau, etc.,



- de pratiques agricoles extensives respectueuses des milieux prairiaux, des cours d'eau, des ripisylves et des haies. Il convient de maintenir le régime hydrique des cours d'eau sans seuils ni enrochement des berges, et en respectant les ripisylves et les prairies (absence de drainage notamment).

Des pelouses et des marais en déprise sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution. Le patrimoine souterrain est sensible : le dérangement provoque le réveil des chauves-souris et la surconsommation de leurs réserves d'énergie, ce qui peut compromettre leur survie en période hivernale.

Ce site et son analyse comprennent les Znieff I 260015453 « Pelouses et friches du plateau d'Hauteville et Ahuy » et Znieff I 260030392 « Forêt et pelouses de Plombières » également présents dans le périmètre éloigné de l'étude.

- **Znieff I 260030391 Lac et carrière du Lac Kir**

La ZNIEFF de type I n°260030391 « Lac et carrière du lac Kir » s'étend sur 85 ha à l'entrée nord-ouest de Dijon. Le site couvre un réservoir agrémenté d'un parc urbain et une ancienne carrière logée au sein d'un coteau de calcaire.

Le lac Kir est un lac artificiel traversé par les eaux de l'Ouche. Inauguré en 1964, il constitue aujourd'hui un espace de loisirs fréquenté de l'agglomération dijonnaise, proposant entre autres des activités nautiques (baignade, pêche, navigation...) et sportives (terrains de sports, pistes cyclables, chemins de randonnée...).

La carrière constitue une zone de nidification du Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*). Nicheur rare en Bourgogne, ce Faucon présente des populations encore fragiles en Bourgogne. Le lac Kir constitue une zone de halte migratoire et d'hivernage d'oiseaux d'eau.

Ce patrimoine dépend de l'absence d'activités humaines au niveau des falaises et d'une régulation des activités de loisir sur le lac en période d'hivernage.

- **ZNIEFF de type I : Parc de la fontaine aux fées**

La ZNIEFF de type I n°260015066 « Parc de la fontaine aux fées » s'étend sur 22,35 ha. Elle est située sur la commune de Talant, au nord-ouest de Dijon.

Le site de la Combe aux Fées est constitué de la moitié d'une combe et d'un coteau orienté sud dominant la vallée de l'Ouche.

Le site du Parc de la Fontaine aux fées est classé par Arrêté Préfectoral de protection de Biotope depuis 1994.

Le site présente un intérêt régional pour sa faune, sa flore et ses habitats d'intérêt régional caractéristiques des zones sèches sous influences méditerranéo-montagnardes.

L'Arrêté Préfectoral de protection de Biotope a permis de pérenniser les actions de protection entreprises par la municipalité. Une gestion conservatoire (débroussaillage et fauche d'entretien) est actuellement menée pour protéger et mettre en valeur ce site.

4.3. SYNTHÈSE DES ENJEUX POSSIBLES

A l'échelle des périmètres d'inventaire présentés précédemment, il a pu être vu qu'aucune des espèces patrimoniales identifiées (notamment pour la Znieff II 260014993 dont le descriptif est détaillé) ne porte d'attention spécifique aux milieux culturels et les bandes enherbées annexes.

En effet, les espèces visées par ce périmètre sont des espèces :

- des milieux humides : Cincle plongeur, le Chabot, la Lamproie de Planer, le Blageon, l'Épipactis des marais, le Miniopère de Schreiber.
- des milieux forestiers : le Damier du Frêne, la Chouette de Tengmalm, la Pivoine mâle,
- des pelouses et milieux rocheux : le Sabot de Vénus, la Fraxinelle blanche, l'Athamante de Crète, l'Azuré de la chevrette, le Faucon pèlerin.

Les Znieff de type I présentes dans le périmètre étendu de l'étude visent également des espèces attachées à des milieux bien différents de la culture objet du projet (Falaise, zones sèches naturelles sous influence méditerranéo-montagnarde).



→ C'est pourquoi il n'est pas identifié d'enjeux spécifiques au droit du projet, vis-à-vis des espèces patrimoniales locales.

A l'échelle communale, les données naturalistes recensées par la plateforme Sigogne sont les suivantes (elles sont organisées selon le niveau d'enjeu identifié localement par Sigogne) :

Tableau 3 - Nombre d'espèces par groupe faunistique et par type d'enjeu

Groupe	Fort	Modéré	Plus limité	Potentiel	Sans enjeu	Très fort	Total général
Flore					18	1	19
Odonates					2		2
Orthoptères			1		10		11
Rhopalocères	3	3		1	15	2	24
Total général	3	3	1	1	45	3	56

Pour affiner l'analyse des enjeux potentiels, il est présenté ci-après les espèces présentant des enjeux modérés à très fort à l'échelle locale par Sigogne.
Cela correspond à une espèce végétale et 8 rhopalocères.

- Flore

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Dern. obs.	Niveau d'enjeu	Statuts	Habitats
Bryum canariense	Bryophite	1 952	Très fort	UICN France : - UICN Région : VU	Elle colonise ici les petites zones dénudées et érodées sur les replats des rochers dans des systèmes de pelouses à Festuca arvenensis.

Cette plante, de par son écologie, n'est pas considérée comme potentielle au sein du site d'étude majoritairement cultural et fortement remanié.
Elle ne présente ainsi pas d'enjeu localement.

- Rhopalocères

Aucune des espèces présentées ci-dessous ne montre d'affinité avec les milieux culturels.
Elles privilégient les milieux humides, les milieux prairiaux et les milieux forestiers. Ces habitats ne s'expriment à aucun moment au sein de la zone d'étude.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Dern. obs.	Niveau d'enjeu	Statuts	Habitats
Euphydryas aurinia	Damier de la Succise (Le)	1 970	Modéré	UICN France : LC UICN Région : NT DHFF : ann.II Znieff PN : art.3	Il présente deux types de populations, considérées parfois comme des écotypes : l'écotype aurinia à tendance hygrophile, préférant les sols marneux et humides, mais aussi les périphéries de tourbières et les zones alluviales, et l'écotype xeraurinia qui vit dans les pelouses sèches des plateaux calcaires.
Speyeria aglaja	Grand Nacré (Le)	2 021	Modéré	UICN France : LC UICN Région : NT	Espèce mésophile, mais préfère les prairies humides fleuries peu ou jamais fauchées en zone forestière et le long des ruisseaux. Les chemins et clairières forestières lui conviennent parfaitement.
Pyrgus armoricanus	Hespérie des Potentilles (L')	2 020	Modéré	UICN France : LC UICN Région : NT Znieff	Espèce mésophile, elle affectionne les prairies maigres sur sol marneux ou siliceux, alluvionnaire, et les pelouses sèches sur sol calcaire, très fleuries, où elle butine les Globulaires et les Potentilles au printemps, le Serpolet et l'Origan en été. Elle colonise les prairies en regain, les délaissés des routes, les pâtures extensives, les luzernières...



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Dern. obs.	Niveau d'enjeu	Statuts	Habitats
Fabriciana niobe	Chiffre (Le)	2 021	Fort	UICN France : NT UICN Région : VU Znieff	Espèce mésophile, orophile et préférentiellement calcaricole. Il évolue dans divers milieux semi-ouverts des étages collinéen et montagnard. Les adultes fréquentent les prairies et les pâturages fleuris, souvent enclavés ou limitrophes des forêts.
Boloria euphrosyne	Grand collier argenté (Le)	2 021	Fort	UICN France : LC UICN Région : VU	Espèce méso-thermophile préférant les forêts claires, les lisières ensoleillées, les talus bordant les coupes, mais peut se retrouver également sur les prairies humides.
Zygaena lonicerae	Zygène des bois (La)	1 985	Fort	UICN France : - UICN Région : VU	Espèce de tendance plutôt orophile, mésophile, affectionnant les régions accidentées et boisées ; elle préfère le calcaire. Elle fréquente les lisières et les clairières ensoleillées et riches en fleurs (Asteracées).
Limenitis populi	Grand Sylvain (Le)	1 970	Très fort	UICN France : NT UICN Région : EN Znieff	Espèce mésophile, fréquentant les milieux boisés, aussi bien sur sol cristallin que calcaire.
Jordanita globulariae	Procris des Centaurées (Le)	1 990	Très fort	UICN France : - UICN Région : VU Znieff	Espèce à affinités thermophiles, assez localisée, fréquentant les milieux ouverts, les prairies maigres et fleuries, sur terrains sédimentaires (mais non exclusive du calcaire).

Ces espèces bibliographiques ne sont ainsi pas considérées comme potentielles au sein du site d'étude, tant pas sa composition majoritaire (culture) que par sa déconnexion avec des milieux plus favorables, son isolement au sein d'un tissu urbain, mais aussi par l'ancienneté que présentent certaines de ces espèces. En effet, il est peu probable que des populations communales subsistent au regard des dates des dernières observations faites.

Ces analyses n'empêchent néanmoins pas des espèces à moindre enjeu de fréquenter même ponctuellement le site. Il est considéré que des espèces urbaines pourraient parvenir jusqu'à la zone d'étude de temps à autre : moineau domestique, mésanges, merle noir, pigeon ramier, piéride du chou, procris, etc.

Bien que ces espèces soient plus communes, elles ont cette capacité à pouvoir évoluer au sein d'un tissu urbain, moyennant quelques éléments de végétations (petites haies ponctuelles, talus enherbés, etc.).

Certaines peuvent être protégées. C'est pourquoi il est fait plusieurs préconisations dans la suite de ce document : pour prendre en compte ces espèces certes plus communes, mais qui pourraient être potentielles sur site, de façon à ce que les travaux ne les impactent pas de façon significative.

5. PRECONISATIONS

Les préconisations qui suivent sont formulées selon le Guide d'aide à la définition des mesures ERC du CEREMA, établi en 2018.

Elles ont vocation à s'intégrer dans l'esquisse proposée par RMP en date du 29/10/2025 (proposée ci-après).

Cette esquisse est intéressante, car elle présente une structure paysagère favorable au déplacement des espèces animales.

Elle propose notamment la création de ce fameux tremplin vert évoqué en début de document, permettant aux oiseaux et aux chauves-souris de prendre davantage de hauteur pour passer par-delà la Lino, et éviter ainsi toute collision avec les véhicules en circulation.

Remarque : les quelques arbres plantés en ligne actuellement dans ce secteur ne sont pas assez hauts et ne sont pas assez proches les uns des autres pour servir de tremplin vert.





Figure 8 - Esquisse du plan d'aménagement envisagé

- **Travaux**

3.1a Adaptation de la période des travaux sur l'année

Pour que les travaux puissent être menés sans porter préjudice à la reproduction des espèces animales locales tout groupe confondu, il est demandé quelques aménagements.

En effet, pour tout travaux préparatoire de grande envergure (terrassement notamment), il est préconisé qu'ils soient menés en dehors de la saison de reproduction de la faune. Cela éviterait de perturber les espèces dans cette phase sensible.

La période idéale pour ces travaux est du 1^{er} septembre à début mars de l'année suivante.

- **En phase d'exploitation**

E3.2a Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu.

Tout espace vert aménagé dans ce périmètre ne doit pas faire l'objet de traitements phytosanitaires. Son entretien doit être le plus extensif possible pour favoriser la biodiversité.

R2.1i Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation

Pour tout éclairage sur le site, il est demandé de le limiter au strict minimum, et d'en éviter si possible l'usage aux heures les plus avancées de la nuit.

Dans ce cadre, il est demandé en complément :

- Que les candélabres soient équipés de telle manière à concentrer l'éclairage au sol.
- Utiliser des ampoules LEDs ambrées à spectre étroit, qui sont réputées, au même titre que les ampoules au sodium basse pression, être moins impactantes pour la biodiversité (étude 2015, les Cahiers de Biodiv'2050, confortée par l'association FNE au travers d'une publication de 2018).



A7.a Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises

Les aménagements paysagers autour de ce projet auraient tout intérêt à intégrer une notion de multi-strate : alternance d'arbres, arbustes et de bandes enherbées, en bosquets ou en mosaïques.

L'utilisation d'essences labellisées Végétal'Local serait également une assurance de participer au maintien d'un patrimoine génétique local de qualité pour la végétation.

Il conviendra d'éviter toute plantation d'espèces invasives telles que le Robinier faux-acacia, le Buddléia de David, le Chêne rouge, ou de plantes exotiques (Erable du Japon, Herbe de la Pampa, etc.).

6. CONCLUSION

La société ROGER MARTIN PROMOTION a pour projet d'aménager un ensemble de parcelles culturelles sur la commune d'Ahuy, au sud de la Lino.

Avant cela, la société ROGER MARTIN PROMOTION a demandé un avis d'expert sur la faisabilité de ce projet au regard d'enjeux écologiques qui pourraient s'y trouver.

La présente note écologique s'est attachée à identifier tout enjeu faunistique et floristique bibliographique qui pourrait interagir avec le site et les habitats qui le composent.

L'ensemble de ces données a permis de voir que le projet est envisagé sur un ensemble parcellaire à faible valeur écologique.

L'aménagement tel qu'il est prévu à date de rédaction de ce document, permettra de créer une fonctionnalité écologique locale qui est quasi-inexistante à l'heure actuelle.

Quelques mesures ont été proposées en complément (éclairage, date de réalisation des gros travaux), pour faire en sorte que ce projet n'ait pas d'impacts significatifs sur la faune et la flore locales.

En les prenant en considération, le projet est jugé comme n'ayant pas d'impact significatif sur la faune et la flore locales.



7. BIBLIOGRAPHIE

- **Habitats- Flore**

Ardouin a., Gomez S., Juillard P. & Weber E., 2012. Atlas cartographiques des pelouses calcaires de Bourgogne. Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, Fenay, 59 p

Fitter R., Fitter A. & Farrer A., 2003. – *Guide des graminées, carex, joncs et fougères*, Delachaux et Niestlé, « Les Guides Naturalistes », Paris. 255p

Jauzein P., 2011 – *Flore des champs cultivés*. Edition QUAE, Versailles. 898p

Johnson O. & More D., 2009. – *Guide Delachaux des arbres d'Europe*, Delachaux et Niestlé, « Les Guides Naturalistes », Paris. 464p

Streeter D., Hart-Davis C., Hardcastle A., Cole F. & Harper L., 2011 - *Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe*, Delachaux et Niestlé, Paris. 704p

UICN France, FCBN & MNHN (2012). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés*. Dossier électronique.

- **Oiseaux :**

Abel J., et al, 2015. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs menacés en Bourgogne. Etude et Protection des Oiseaux en Bourgogne, LPO Côte-d'Or. 16p

ARLETTAZ, R., et al., 2012. New vineyard cultivation practices create patchy ground vegetation, favouring Woodlarks. *Journal of Ornithology* 153. p 229-238

BABSKI S.-P., 2012. Pelouse de La Chaume (La Rochepot -21- France), bilan des prospections Engoulevent d'Europe. LPO Côte d'Or, CBS

BOITIER E., 2004; Structure et dynamique de l'avifaune nicheuse des pelouses des Couzes (Puy de Dôme). *Alauda* 72(4): p. 311-322

Bossus A. & Charron F., - *Guide des chants d'oiseaux d'Europe occidentale*, Delachaux et Niestlé, « Les Guides Naturalistes », Paris : CD rom et livre 240p

Brown R., et al., 2010 – *Guide des traces et indices d'oiseaux*, Delachaux et Niestlé « Les Guides Naturalistes », Paris. 333p

COLLIAT-DANGUS E. 2015 – Suivis avifaunistiques sur la ZPS « Arrière-côte de Dijon et de Beaune » – Pic cendré, Alouette lulu et Cédicnème criard. LPO Côte-d'Or, Communauté d'Agglomération Beaune Cote & Sud. 58 p

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD, LEFEUVRE G., et al., 2016. Document d'Objectifs du site Natura 2000 n°FR2612001 Arrière-côte de Dijon et de Beaune. Communauté de communes de Gevrey-Chambertin. 207 p

COHEZ D., 1996. L'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* dans les dunes de la réserve naturelle de Baie de Canche - Etude d'une population nicheuse. Université d'Artois, faculté des Sciences de Lens. 34 p

DUPUY J. & FLITTI A., 2015. Densité et taille de population de six espèces d'oiseaux remarquables de Provence dans la Zone de Protection Spéciale des Alpilles en 2014. Faune-PACA Publication n°50. 25 p

Fiche espèces A246 - Alouette lulu, *Lullula arborea* sur la ZPS2612001.

Fiche espèces A224 - Engoulevent d'Europe, *Caprimulgus europaeus* sur la ZPS2612001.



HAHN P., et al. 2005. Exploitation des bois et protection de la nature. Guide pratique avec fiches sylvicoles. L'environnement pratique. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et Station ornithologique suisse, Berne et Sempach. 113 p

INPN 2008 (a) - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008). Alouette lulu - *Lullula arborea*, Ministère en charge de l'écologie - MNHN. 4 p

INPN 2008 (a) - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008). Engoulevent d'Europe - *Caprimulgus europaeus*, Ministère en charge de l'écologie - MNHN. 4 p

INPN. 2016 - Alouette lulu (*Lullula arborea*). Lien : https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3540

INPN. 2016 - Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*). Lien : https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3670

LAIGRE D. & ABEL J., 2012. Situation de l'Engoulevent d'Europe dans la réserve naturelle de la Combe Lavaux. Tiercelet info 18. p. 43-48

Léger F. et Ruet S., 2010 - *La répartition de la genette en France*, "Faune sauvage n°287". 7p

MAURER M. L., 2006. Emergence of new cultivation practices in vineyards : any benefit for the endangered Woodlark *Lullula arborea*? Département de Biologie de la Conservation de l'Université de Berne.

MESTDAGH X., et al., 2010. L'Alouette lulu *Lullula arborea* dans le camp militaire de Marche-en-Famenne - Ecologie et propositions d'amélioration de son habitat. 9 p

MEZANI S., 2015. Programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs en Bourgogne - Bilan 2002-2014. EPOB, 42 p

NOËL F., 2006. Dénombrement des couples d'Alouettes lulus *Lullula arborea* en vignoble. Crex, 9. p. 75-77

SCHAUB, M. et al., 2010. Patches of Bare Ground as a Staple Commodity for Declining Ground-Foraging Insectivorous Farmland Birds. PLoS ONE 5: e13115.

SPINLER F., 2013. L'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* dans le Val Suzon : Bilan des recensements de 2013. 5 p. Le Tiercelet n°23

Svensson L., Mullarney K., & Zetterström D., 2010. – *Le guide Ornitho*, Delachaux et Niestlé, « Les Guides Naturalistes », Paris. 446p

TROMPAT A., 2010. Recensement de l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) en forêt domaniale de Tronçais 2008-2009. Le Grand-Duc n°77. 6 p

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*. Paris. 28p

VIGIE NATURE. 2016 - Alouette lulu (*Lullula arborea*). Lien : <http://vigienature.mnhn.fr/page/alouette-lulu>

- **Mammifères (dont chiroptère) :**

Arthur L., Lemaire M., 2009. – *Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze (Collection Parthénopé), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 544p.

Barataud, M., 1996 – *Ballades dans l'in audible*. Edition Sitelle, Mens : CD Rom et livret 50p.

Godineau F. & Pain D., 2007. -*Plan de restauration des chiroptères en France métropolitaine, 2008 – 2012*. Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères / Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, 79 pages et 18 annexes.



Laguet S., 2008. – *Inventaire des chiroptères en forêt de montagne. Forêt communale de la Motte-Servolex (Savoie)*. ONF. 16p

Sol M., Vittier J. & Thepaut E., 2009. – *Inventaire des chiroptères de la Réserve Naturelle Nationale de l'île du Rohrschollen (Strasbourg-67) 2008-2009*. Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace. 42p

Sordello R. (2012). Synthèse bibliographique sur les traits de vie du Chat forestier (*Felis silvestris* Schreber, 1775) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. Paris. 10 pages.

Tillon L., 2008. – *Inventorier, étudier ou suivre les chauves-souris en forêt. Conseils de gestion forestière pour leur prise en compte*. ONF. 88p

UICN & MNHN, 2009 – *La liste rouge des espèces menacées en France. Mammifères de France métropolitaine*. 7p

- **Reptiles-amphibiens :**

ACEMAV coll., Duguet R & Melki F. ed., 2003 – *Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 480p

Guide sonore des Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze (Collection Parthénope). CD

Lescure J. & Massary de J.-C. (coords), 2012. – *Atlas des Amphibiens et Reptiles de France*. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité). 272p

Société Herpétologique de France., *PopAmphibien spécifique*, Suivi abondance. 2p

Société Herpétologique de France., *PopReptiles*. 4p

Société Herpétologique de France, Parc naturel régional Périgord-Limousin & R.A.C.E. -*Protocole d'hygiène pour limiter la dissémination de la Chytridiomycose lors d'intervention sur le terrain*. 3p

Vacher J.-P. & Geniez M. (coords), 2010. – *Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 544p

UICN France, MNHN & SHF (2009). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine*. Paris. 8p

- **Insectes :**

Bouget C. & Nageleisen L.-M., 2009. – *L'étude des insectes en forêt : méthodes et techniques, éléments essentiels pour une standardisation*. Les Dossiers forestiers, ONF. 146p

Dijkstra K.-D. B., 2007 – *Guide des libellules de France et d'Europe*, Delachaux et Niestlé, « les Guides Naturalistes », Paris. 320p

Tolman T. & Lewington R., 2009 - *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord*, Delachaux et Niestlé « les Guides Naturalistes », Paris. 384p

UICN France, MNHN, Opie & SEF (2012). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine*. Dossier électronique. 18p

Sardet E., Roesti C. et Braud Y., 2015. *Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg & Suisse*. 303 pages

- **Général (faune) :**

DIREN Champagne Ardenne, 2008. – *Note méthodologique pour la réalisation du volet faune-flore-milieux naturels des études d'impact*



- **Sites internet :**

- Institut National pour la Protection de la Nature
- DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
- Tela Botanica (Flore) : <http://www.tela-botanica.org>
- Bourgogne Nature : www.bourgogne-nature.fr/
- Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne : www.cen-bourgogne.fr
- Ligue pour la Protection des Oiseaux
- BRGM - InfoTerre

